

DIDA
« D'ici et D'ailleurs »
Association loi 1901 n° W353010055
Fest-noz et Bal Folk

.....CONDITIONS GENERALES DE NOS PRESTATIONS.....

Contenu

Nous possédons un répertoire de « **Fest-noz** » et un répertoire de « **Bal Folk** ». Pour une plus grande diversité, les deux répertoires d'airs traditionnels ne demandent qu'à être mélangés...

- ☞ Le premier est composé d'airs traditionnels bretons, et s'adresse au public habituel du fest-noz.
- ☞ Le second s'adresse à tous les publics, même à des personnes qui n'ont jamais dansé, car dans cette formule nous pouvons expliquer sur place un certain nombre de danses très simples, abordables par tous.

Durée

Chacun de nos répertoires peut durer jusqu'à 1h à 1h15 h environ, soit **environ 2H30 au total**... Si la prestation doit être fractionnée, il est préférable que chaque passage sur scène dure **au minimum 45 minutes**.

Repas / boissons

Traditionnellement, avant la prestation l'organisateur offre aux musiciens un **repas** ou une collation... ainsi que quelques tickets de **boissons** par personne.

Sonorisation

C'est l'organisateur qui se charge de fournir **la sono ET le sonorisateur** (voir fiche technique ci-jointe), les besoins du groupe sont de :

- 6 entrées voix
- 9 entrées instruments
- 4 retours minimum

ATTENTION : pour la réussite d'un bal ou d'un fest-noz, la qualité du son est extrêmement importante ! Une sono mal réglée est désagréable pour tout le monde, laisse un mauvais souvenir au public, et incommode les musiciens sur scène... C'est pourquoi nous vous recommandons d'apporter le plus grand soin au choix du matériel et du sonorisateur...

Il faut prévoir environ **1 heure pour notre installation et nos réglages**. Les balances doivent être faites de préférence **avant le bal**, afin de réduire au minimum le temps d'installation sur scène entre les passages

Assurances

L'organisateur est responsable du matériel et des instruments apportés par les musiciens, dès l'arrivée et jusqu'au départ du groupe. **Vérifiez que votre assurance couvre bien** les éventuels dommages ou vols que pourrait subir ce matériel.

Coût

Nous demandons une somme forfaitaire qui ne constitue pas une rémunération des musiciens, mais une participation à divers frais engagés, notamment lors de nos répétitions et de nos déplacements. Le montant est défini dans le contrat de réservation.

* Le règlement est à effectuer au nom de « D'ici et d'ailleurs ». (Nous vous fournirons une facture.)